



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-04) COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE
SPECTACLES VIVANTS

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Conseiller Municipal.

Présents : , Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LAFON, Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-DE-18-06-1-04B-BF
Date de réception en Préfecture : 06/07/2018
Date de Publication : 06/07/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 1612- 12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le budget primitif 2017 ;

Vu le budget supplémentaire 2017 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent d'exploitation de 28 291,23 € ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le compte administratif concernant le budget annexe des Spectacles Vivants pour l'exercice 2017.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement soit 28 291,23 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Maire